NATIONS JNIES





Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

UN LIBRADY

JUL 2 7 1982

5/15308

26 juillet 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

DIAJON COURCION

LETTRE DATES DU 26 JUILLET 1982, ADRESSES AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer les lettres ci-jointes concernant les actes d'agression et les faits de non-observation du cessez-le-feu dont Israël continue à se rendre coupable, en violation des résolutions 508 et 509 (1982) du Conseil de sécurité, et qui ont accru le nombre des victimes et l'ampleur des destructions.

A la demande de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ces lettres, qui vous sont adressées par le président Yasser Arafat, comme documents du Conseil de sécurité.

Dois-je ajouter qu'au cours des quatre derniers jours, ces actes d'agression n'ont pas cessé, accroissant le nombre des victimes et entraînant de nouvelles destructions dans la ville de Beyrouth, capitale de la République libanaise. De plus, les agresseurs israéliens ont, en violation flagrante de la résolution 511 (1982) du Conseil de sécurité, empêché, quand bon leur semblait, l'acheminement des fournitures médicales esentielles, ainsi que l'approvisionnement en électricité et en eau, augmentant encore les difficultés et les souffrances des quelque 750 000 résidents de Beyrouth Ouest.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe I

Lettre datée du 22 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, m'a chargé de porter sans retard à votre attention les plus récents des actes d'agression et des faits de non-observation du cessez-le-feu dont se sont à nouveau rendus coupables les Israéliens, en violation des résolutions 508 et 509 (1982) du Conseil de sécurité, et qui ont accru le nombre des victimes et l'ampleur des destructions.

Les forces israéliennes ont une première fois violé le cessez-le-feu ce 22 juillet 1982 à 15 h 30, heure de Beyrouth, en procédant à un tir d'artillerie et de roquettes intensif et concentré sur les régions de Bayader al-Adas, Aita al-Fukhar, al-Sultan Yaaqoub, Sweiri, Bar Elias et Dahr al-Baidar dans la vallée de la Bekaa.

A 16 heures, des avions de combat israéliens ont attaqué le village de Bar Elias près de Shtaura, dans la vallée de la Bekaa. Le bombardement de cibles civiles a fait de nombreuses victimes parmi la population civile. Au même moment, plusieurs avions de combat effectuaient des simulacres d'attaques aériennes au-dessus de la capitale libanaise, Beyrouth.

Ensuite, à partir de 16 h 30, des avions de combat israéliens ont lancé successivement trois attaques intensives sur Beyrouth Ouest. D'une durée de 90 minutes, ces attaques étaient dirigées contre les zones résidentielles de Ramlet al-Baida, Spinneys, les ambassades koweitienne et chinoise, le camp de réfugiés de Burj al-Barajneh, le quartier extrêmement peuplé de Fakhani et la Cité sportive. Le bombardement de Beyrouth à lui seul a fait 62 morts et blesés parmi la population civile, essentiellement des femmes et des enfants.

Les toutes dernières estimations relatives au nombre des victimes de l'attaque aérienne barbare qui a été lancée aujourd'hui par Israël font état de plus de 180 victimes civiles à Beyrouth et dans la vallée de la Bekaa. Devant ces chiffres et l'ampleur des destructions, la conscience internationale est légitimement appelée à prendre la situation en considération et à examiner les mesures propres à enrayer et faire cesser ces atrocités. Une fois de plus, nous vous prions instamment de la la la tituation actuelle et à sauver la vie des Palestinien et des Libanais. Le Conseil le sécurité est invité à assumer ses responsabilités.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zehdi Labib TERZI

Annexe II

Lettre datée du 23 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, m'a chargé de porter sans retard à votre attention, en me référant à notre lettre du 22 juillet 1982, la poursuite des actes d'agression et des faits de non-observation du cessez-le-feu dont les Israéliens se sont rendus coupables, en violation des résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité. Pour la deuxième journée consécutive, les avions de combat israéliens ont procédé à des attaques aériennes contre les peuples palestinien et libanais à Beyrouth Ouest. Cette nouvelle agression s'accompagne d'un premier bilan quant au nombre des victimes civiles.

Aujourd'hui, 23 juillet 1982, à 13 heures, heure de Beyrouth, des avions israéliens ont attaqué Ramlet al-Baida, Spinneys, Lailaki, le camp de réfugiés de Burj al-Barajneh, la route conduisant à l'aéroport et les quartiers extrêmement peuplés de Sabra et de Fakhani à Beyrouth Ouest. A 14 h 10, les avions israéliens bombardaient toujours Beyrouth Ouest.

Les premiers bilans relatifs au nombre des victimes indiquent que 56 personnes, presque toutes des civils, ont été tuées ou blessées au cours de l'attaque aérienne israélienne d'aujourd'hui dans les zones résidentielles de Beyrouth Ouest et ses banlieues du sud.

Nous demandons à nouveau, de la façon la plus pressante, que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, assume ses responsabilités.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zehdi Labib TERZI